

LE RÉGULATEUR EN TANT QU'ARBITRE

Angel Semerdjiev

Vice-Président

Association régionale des régulateurs de l'énergie

Bamako, Mali 26-27 juillet 2004

- Justification de la régulation
 - Buts et opportunité
 - Situation de la régulation institutionnelle
 - Marché et régulation
 - Conclusion
-

Justification de la régulation

- **Expliquer** et **justifier** un système de marché
Marché comparatif – mécanisme de coordination et de contrôle. Les prix sont le fruit de négociations entre acheteurs et vendeurs
- **Le secteur régulé** – le modèle de marché comparatif ne décrit pas

Secteur public – puissant et en plein essor

Dans le secteur public, le gouvernement opère à la "périphérie" du marché – il assure l'exécution des contrats, protège les biens, octroie des subventions, fournit les informations sur le marché et impose des normes de présentation et de contenu pour le produit

Justification de la régulation

- **Sociétés de services publics** – privées, mais soumises à la réglementation directe de l'État
 - **Établit une distinction entre la société de services publics et les autres secteurs de l'économie**
 - ⇒ *Contrôle de l'entrée*
 - ⇒ *Prix*
 - ⇒ *Conditions et qualité du service*
 - ⇒ *PSO*
 - **Économie de la régulation et économie des sociétés de services**
-

- **Cadre politique, économique et social et politique de l'énergie, cadre réglementaire, stratégie de privatisation**
 - ✓ Les gouvernements essaient de conserver le pouvoir après 50 années de planification centralisée et de contrôle total
 - ✓ Pouvoir important des monopoles étatiques intégrés de façon verticale – restructuration et privatisation reportées ou limitées
 - ✓ Il n'existe pas de concurrence efficace
 - ✓ Contrôle de la fixation des prix par les autorités publiques (en particulier les prix pour les ménages)
 - ✓ Manque de modèle clair, transparent et fonctionnel
 - ✓ Manque de pratique en matière de négociation avec les investisseurs privés
-

- Attirer l'investissement
 - Promouvoir les march s r gionaux de l' lectricit 
 - Satisfaire aux exigences des directives de l'UE concernant le gaz et l' lectricit , ainsi que les exigences et pratiques connexes
-

- **Aperçu**
 - Organisme de régulation
 - Date de constitution
 - Date de constitution prévue
 - Pouvoir de nomination
 - Pouvoir de révocation
-

Situation de la régulation institutionnelle

- **Personnel**
 - ✓ Effectifs
 - ✓ Postes
 - ✓ Salaires
 - ✓ Procédures de recrutement
 - **Portée des pouvoirs**
 - ✓ Électricité
 - ✓ Gaz
 - ✓ Chauffage de district
 - ✓ Autres
-

Situation de la régulation institutionnelle

- **Ressources et autonomie**
 - ✓ Montant du budget
 - ✓ Source de financement du budget
 - ✓ Approbation du budget
 - ✓ Programmation du budget
 - **Commissaires**
 - ✓ Effectifs
 - ✓ Durée des mandats
 - ✓ Postes
 - ✓ Expérience
 - ✓ Salaires
-

- **Suivi**
 - ✓ Collecte de l'information
 - ✓ Vérification de l'information
 - ✓ Audits
 - ✓ Mécanisme d'application
 - ✓ Violations
 - **Licences**
 - ✓ Délivrance de licences
 - ✓ Nombre de licences
 - ✓ Types de licences
-

Situation de la régulation institutionnelle

- **Transparence**
 - ✓ Exigences d'établissement de rapports annuels
 - ✓ Publication de rapports
 - ✓ Audit indépendant
 - ✓ Code d'éthique
 - ✓ Conflit d'intérêt
 - **Obligation de rendre compte**
 - ✓ Audiences ouvertes sur les tarifs et les licences
 - ✓ Publication des décisions
 - ✓ Explication des décisions
 - ✓ Délais
 - ✓ Confidentialité de l'information
-

- **INDICATEURS DE RÉGULATION DU MARCHÉ :**
 - **Ouverture du marché**
 - ✓ % ouvert à l'heure actuelle
 - ✓ Rythme de l'ouverture
 - ✓ Exportations/importations
 - ✓ Réciprocité
-

- **INDICATEURS DE RÉGULATION DU MARCHÉ :**
 - **Suivi du marché**
 - ✓ **Concurrence**
 - ✓ **Publication de l'information par TSO**
 - ✓ **Dégroupage**
 - ✓ **Règles du marché/Code de réseau**
 - ✓ **Normes de l'UCTE**
 - ✓ **Accès des tierces parties**
-

- **INDICATEURS DE RÉGULATION DU MARCHÉ :**
 - **Tarifs**
 - ✓ Tarifs de transport distincts
 - ✓ Subventions croisées
 - ✓ Tarifs de l'accès
 - ✓ Procédure de tarifs d'accès
 - ✓ Buts/stimulants
 - ✓ Tarifs transfrontaliers
 - ✓ Coûts non amortis
-

- Marchés nationaux :
 - Ouverture du marché non résidentiel et accès des tierces parties non réglementé ;
 - Dégrouper des comptes, audits indépendants ;
 - Adoption des normes et principes de l'UCTE ;
 - Établissement de licences pour les installations ;
 - Préparation des codes de réseau sur la base de l'accès non discriminatoire ;
 - Adoption d'une législation sur la concurrence pour le secteur de l'énergie ;
 - Suppression des subventions croisées et fixation de tarifs de transport et de distribution transparents ;
 - Plans d'action nationaux.
-

- ERRA est une association qui a vocation à promouvoir l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de régulation entre les industries d'électricité et de gaz
 - 19 membres de plein droit – États d'Europe centrale et de l'Est, de l'Europe du Sud-Est, la Communauté des États indépendants et la Turquie
 - Membres associés – notamment NARUC, l'Association des commissions régionales de l'énergie de la Fédération de Russie, le Régulateur du gaz de Roumanie et le Régulateur de l'énergie de Mongolie
-

Nombre d'acteurs (part de marché) – production

Bulgarie	14	9	3	10
Rép. tchèque	26	11	1	2
Estonie	1	1	1	1
Géorgie	10	9	2	5
Hongrie	12	10	2	4
Kazakhstan	p.d	p.d	p.d	p.d
Kyrghyzstan	3	1	1	1 (>95%)
Lettonie	1	1	1	1
Lituanie	6	5	1	1
Moldavie	2	1	1	2
Pologne	54	39	4	8
Roumanie	7	6	2	2-3
Slovaquie	6	5	1	1
Ukraine	39	27	3	6

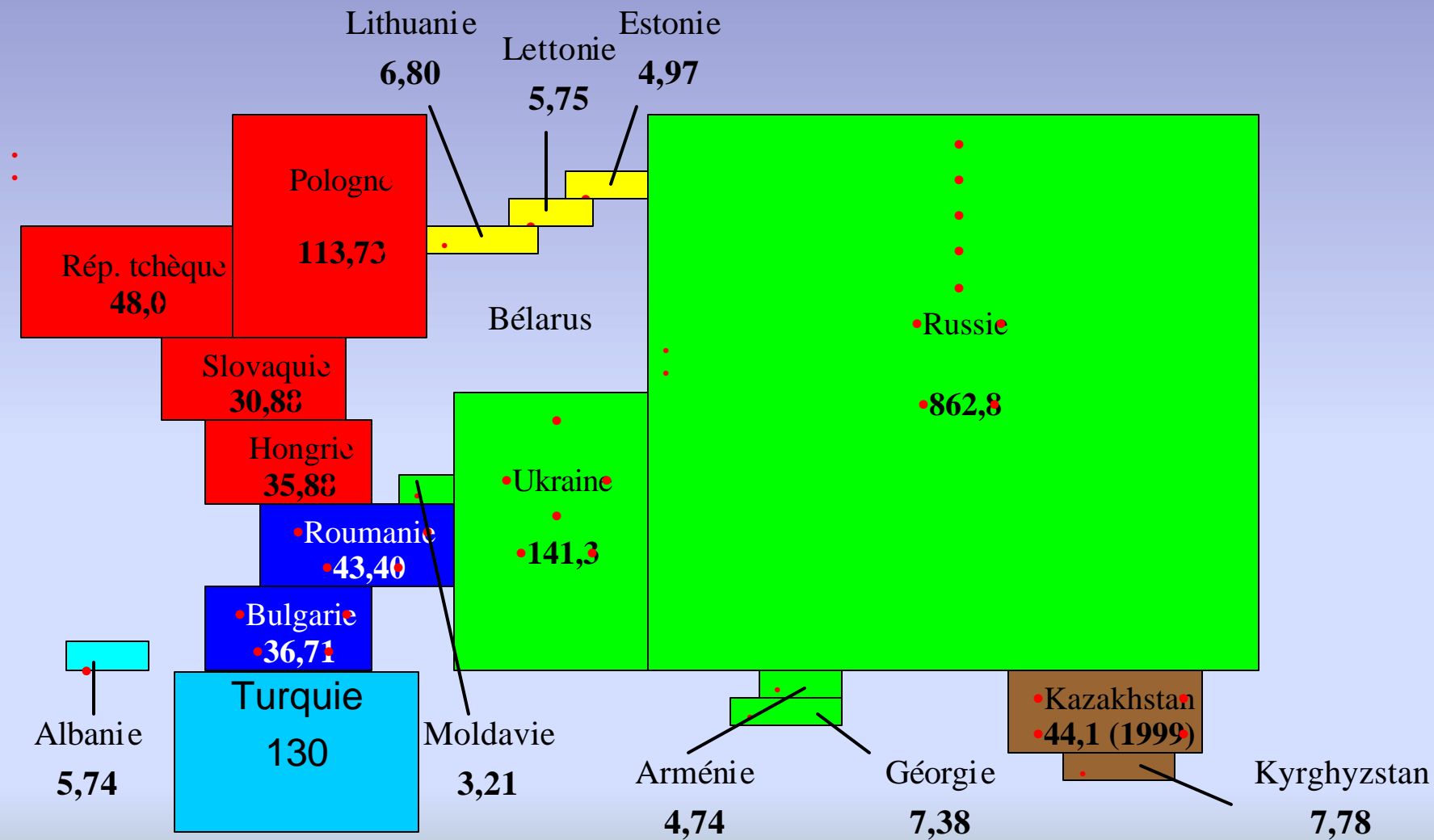
Nombre d'acteurs actuels et/ou de futurs concurrents – offre

	Nombre des fournisseurs qui approvisionnent		
	les consommateurs (captifs, publics) qui paient le tarif		les consommateurs éligibles
	à l'heure actuelle	à l'avenir	à l'heure actuelle
Albanie	1		0
Arménie	4	1	1
Bulgarie	7+1	7+	0
Rép. tchèqu	8+1	8+1	8+1
Estonie	1	1+	1
Géorgie	12	4	15
Hongrie	6	6	0
Kazakhstan	n.a.	n.a.	n.a.
Kyrghyzstan	4	4+	1
Lettonie	1	1	0
Lithuanie	2	2+	5
Moldavie	3	3	0
Pologne	293		33
Roumanie	8	8	30
Slovaquie	3	3+	4

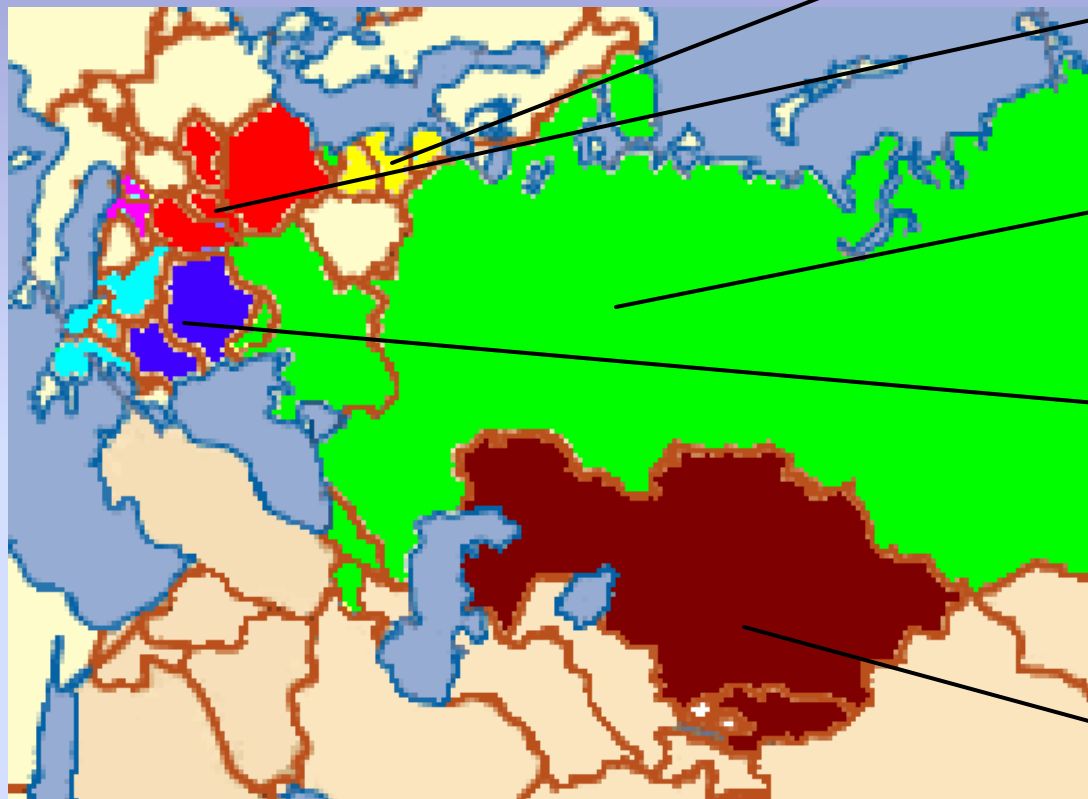
La structure du marché facilite une concurrence efficace (2)

	Société de vente en gros de services	L'obligation de service public demeure	ISO	TSO	Opérateur de marché distinct
Albanie	non	non	non	non	non
Arménie	oui	oui		oui	oui
Bulgarie	oui	oui		oui	non
Rép. tchèqu	non	oui		oui	oui
Estonie	non	oui		oui	non
Géorgie	non	oui		oui	oui
Hongrie	oui	oui	oui		non
Kazakhstan	non	oui		oui	oui
Kyrgyzstan	oui	oui		oui	non
Lettonie	non	oui		oui	oui
Lithuanie	non	oui		oui	oui
Moldavie	non	oui		oui	non
Pologne	non	non		oui	non
Roumanie	non	oui		oui	oui
Slovaquie	non	non		oui	non
Ukraine	non	non	oui		non

Taille du marché – TWh/an



Marchés régionaux potentiels



- **Pays baltes**
(15-20 TWh/an)
- **CENTREL + peut-être Croatie, Slovénie**
(200-250 TWh/an)
- **IPS/UPS (Moldavie, Ukraine, Géorgie, Arménie, Russie)**
(950-1100 TWh/an)
- **Europe du Sud-Est (Roumanie, Bulgarie) Yougoslavie, Grèce, Macédoine, Albanie, Bosnie, Croatie**
(100-200 TWh/an)
- **Asie centrale (Kazakhstan, Kyrghyzstan) + peut-être Tadjikistan, Ouzbékistan, Turkménistan**
(50-60 TWh/an)

Marché de l'approvisionnement – capacité supplémentaire installée par rapport à la demande (mW)

	Capacité installée	Demande de pointe	Excédent
Albanie	1 684	1 100	410
Arménie	3 701	1 200	2 501
Bulgarie	13 183	7 068	6 115
Rép. tchèque	15 324	10 128	5 196
Estonie	3 213	1 370	1 843
Géorgie	447; fonctionnant : 1 322	1 500	-175
Hongrie	8 282	5 742	2 540
Kazakhstan	17 450 (1999)	6 000	11 450
Kyrgyzstan	3 647	2 601	1 046
Lettonie	2 151	1 200	951
Lithuanie	6 156	1 700	4 456
Moldavie	444	701	-257
Pologne	34 552	24 208	10 344
Roumanie	19 900	8 200	11 700
Russie	206 600	129 000	77 600
Slovaquie	8 277	4 275	4 002
Ukraine	51 966	26 503	25 463
	379 080		

Marché de l'approvisionnement - Importations

	Possibilité technique	Besoin de licence	Affectation de CBC
Albanie	Europe du Sud-Est, UCTE 2	non	
Arménie	IPS/UPS et Iran	oui	
Bulgarie	Europe du Sud-Est, UCTE 2	oui	non appliqué
Rép. tchèque	CENTREL, UCTE 1.	non	vente aux enchères/priorité
Estonie	ETAT BALTE, IPS/UPS	oui	licence
Géorgie	IPS/UPS et Turquie	oui	
Hongrie	CENTREL, UCTE 1.	oui (activité)	2003 : enchères (?)
Kazakhstan	IPS/UPS	oui	non appliqué
Kyrghyzstan	IPS/UPS et Chine	oui	
Lettonie	BALTIQUE, IPS/UPS		
Lithuanie	ETAT BALTE, IPS/UPS	oui	quotas, offre
Moldavie	IPS/UPS (Ukraine, Roumanie)	non	non appliqué
Pologne	CENTREL, UCTE 1.	limité uniquement	en cours de préparation
Roumanie	Europe du Sud-Est, UCTE 2	non	2003 : enchères
Russie	IPS/UPS		
Slovaquie	CENTREL, UCTE 1.	oui	en cours de préparation
Ukraine	IPS/UPS	non	non clair
	CBC : Capacité transfrontalière		
	IPS/UPS est le système technique de CIS		

Merci de votre attention !